



GREENPEACE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le 26/7/2018

Huile de palme : action en justice des associations environnementales contre la raffinerie de Total

Les Amis de la Terre, Greenpeace France, France Nature Environnement, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur, FNE 13 et la Ligue de Protection des Oiseaux PACA déposent aujourd'hui au tribunal administratif de Marseille un recours contre l'autorisation préfectorale de la raffinerie de Total à La Mède.

Jusqu'à 550 000 tonnes d'huile de palme et de dérivés pourront être importées chaque année par Total pour produire du carburant à La Mède, soit une augmentation de 64% des importations françaises d'huile de palme. Avec de tels volumes, des dizaines de milliers d'hectares de forêts tropicales pourraient être détruits, avec des conséquences dramatiques sur le climat et la biodiversité.

L'étude d'impact de Total, sur la base de laquelle l'État a autorisé le projet, ne mentionne ni un plan d'approvisionnement détaillé, ni les effets désastreux de l'huile de palme : « *Total a réussi à enfumer le gouvernement avec une étude d'impact environnemental tronquée et la promesse de certifications controversées. Loin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce projet va au contraire accélérer la déforestation et donc les changements climatiques. Cette réalité ne peut pas être ignorée par le juge administratif.* » estime Sylvain Angerand pour les Amis de la Terre.

Le recours déposé par les associations environnementales met aussi en avant les manquements de l'Etat dans ce dossier et les risques de conflit d'intérêt. Contrairement à la loi, l'évaluation environnementale n'a pas été conduite de manière indépendante puisque c'est le préfet de département et de région qui, d'un côté, a autorisé le projet et, de l'autre, a rendu l'avis environnemental sur ce même projet. « *Au-delà de la préfecture des*

Bouches-du-Rhône, l'Etat français a voulu passer en force sur le projet scandaleux de raffinerie géante à La Mède, pour ménager les intérêts particuliers de Total, au détriment de l'Accord de Paris ou de l'engagement de la France à éliminer la déforestation importée, partie intégrante du Plan Climat », constate Clément Sénéchal pour Greenpeace France.

Enfin, Total a échoué à démontrer que des projets alternatifs et moins nuisibles pour la planète avaient été envisagés. « *L'huile de palme est en réalité la pire voie de reconversion pour le site de La Mède. Au regard des récentes décisions prises à l'échelle européenne, l'huile de palme dans les agrocarburants est condamnée à disparaître d'ici quelques années. Total doit proposer un projet qui préserve les emplois et soit économiquement viable, écologiquement durable* », explique Julie Marsaud, coordinatrice du réseau Forêt de France Nature Environnement.

Plus globalement, la transition écologique est un défi pour la zone industrialo-portuaire du port de Marseille-Fos, sa transformation est un enjeu fort dont l'ensemble des parties prenantes doivent se saisir pour qu'elle soit juste et menée de manière anticipée : Etat, collectivités, citoyens, industriels, salariés et syndicats.

Face à l'irresponsabilité du gouvernement, les associations demandent à la justice administrative l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la raffinerie de La Mède et la réouverture des discussions pour une reconversion juste et durable de cette raffinerie.

Contacts presse

Cécile Génot, Greenpeace France, cecile.genot@greenpeace.org, 06 30 23 52 78
Julie Marsaud, France Nature Environnement : julie.marsaud@fne.asso.fr, 06 85 80 28 13
Cécile Marchand, Les Amis de la Terre, cecile.marchand@amisdelaterre.org, 06 69 97 74 56
Clémentine Ronseaux, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur, clementine.ronseaux@fnepaca.fr, 06 42 01 17 73